

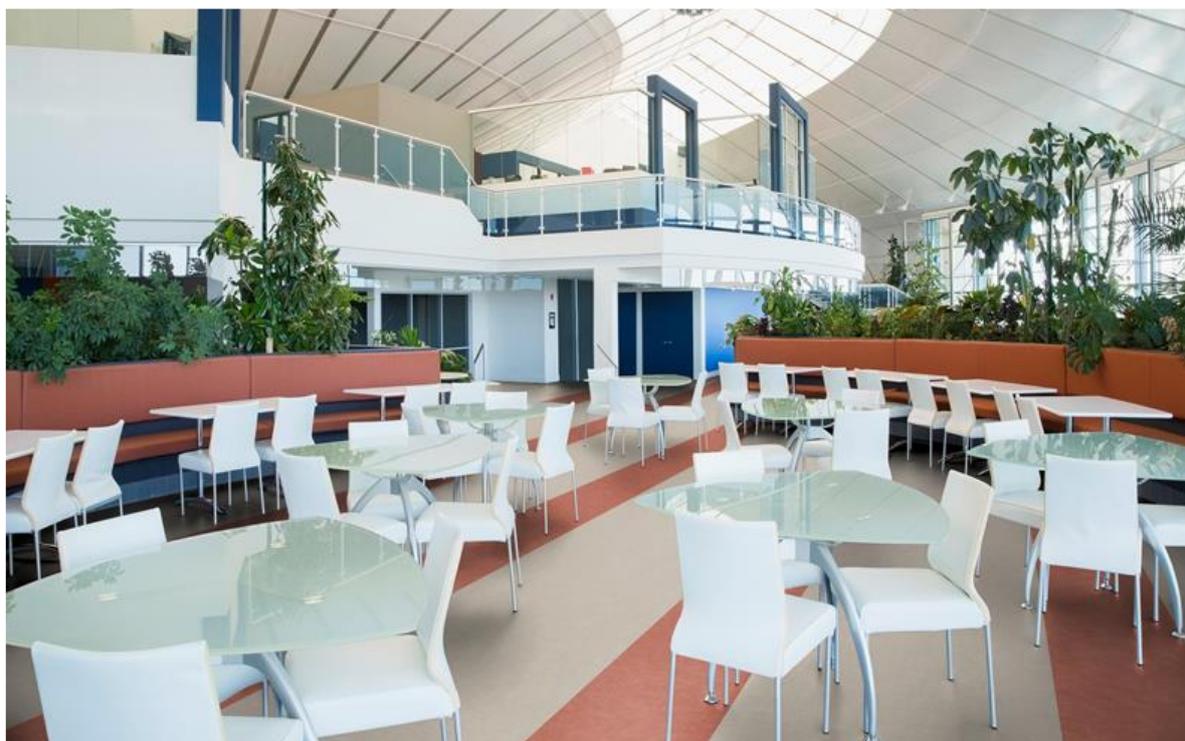


FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Tapiflex et TX – Revêtements de sol vinyle hétérogènes

En conformité avec les normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN

Décembre 2018



Version de la FDES : 1.2

Numéro d'enregistrement INIES : 8-1838:2018



REALISATION :

EVEA

11 rue Voltaire – 44000 Nantes

Tél. + 33 (0)2 28 07 87 00 - Fax. + 33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com

Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Tarkett (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1, son complément national NF EN 15804/CN ainsi que la NF EN 16810.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme EN 15804+A1 du CEN ainsi que la norme EN 16810 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1. Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10⁻⁶ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le mètre cube « m³ »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ »,
- le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DEP : Déclaration Environnementale Produit
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1 et NF EN 16810.

La norme NF EN 15804+A1 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP :

" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Information Générale.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle et du produit	7
4	Etapes du cycle de vie.....	9
4.1	Diagramme de flux	9
4.2	Etape de production, A1-A3	10
4.3	Etape de construction, A4-A5.....	10
4.4	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7.....	10
4.5	Etape de fin de vie C1-C4 :	11
4.6	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D.....	11
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	12
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie.....	13
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	18
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	19
9	Contribution environnementale positive.....	20
10	Annexe 1 : Résultats de l'analyse du cycle de vie sur la DVR de 1 an	21

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN et le programme INIES.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de Tarkett France.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Tarkett.

Contact :
Frédéric MOHAMEDI
Responsable développement durable
1 Terrasse Bellini, Tour Initiale
92919 Paris La Défense, France

Coordonnées du contact :
Frederic.Mohamedi@tarkett.com

2 INFORMATION GENERALE

1. Nom et adresse du déclarant :

Tarkett France, 1 Terrasse Bellini, Tour Initiale 92919 Paris La Défense, France

2. Lieux de production :

Usines Tarkett de Sedan en France, Lenham au Royaume-Uni, Konz en Allemagne et Clervaux au Luxembourg

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe »

4. Type de FDES :

Individuelle

Cette FDES individuelle couvre plusieurs produits. Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de sensibilité conformément à l'annexe L du complément national NF EN 15804/CN. Les impacts étant homogènes pour ce type de produit les valeurs des impacts déclarées dans cette FDES correspondent au produit moyen. Ce produit type est construit en réalisant la moyenne pondérée, par les volumes de vente, de chacun des paramètres constituant les produits de l'échantillon.

5. Date de publication :

Décembre 2018

6. Date de fin de validité :

Décembre 2023

7. La référence commerciale/identification du produit : Tapiflex et TX – Revêtements de sol vinyle hétérogènes

Industriel	Nom des produits
Tarkett	Tapiflex Essential 50
	Tapiflex Excellence 65
	Tapiflex Tiles 50
	Tapiflex Tiles 65
	Tapiflex Excellence 80
	Tapiflex Platinum 100
	TX Modulaire
	TX Classic
	TX Habitat

8. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN et EN 16810 sert de RCP^a).	
Vérification indépendante de la déclaration ^b , conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe	
	Nom du vérificateur : Etienne Lees-Perasso Programme de vérification : Programme FDES-INIES Adresse : Association HQE. 4, avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris. Site web : http://www.inies.fr/accueil/
a) Règles de définition des catégories de produits b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).	

9. Circuit de distribution :

BtoB et BtoC

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT

10. Description de l'unité fonctionnelle :

« 1 m² de revêtement de sol sur une durée de vie de référence de 25 ans, pour une application et des caractéristiques spécifiques et une utilisation conforme aux normes ISO 11638, EN 651 et EN ISO 10874¹. »

11. Informations sur les données :

Les données présentes dans cette FDES correspondent à la production de l'année 2017 de l'industriel. La règle de coupe a été utilisée et respecte celle définie dans la norme NF EN 15804+A1

12. Description du produit :

Le produit est un revêtement de sol hétérogène à base de PVC. La figure suivante montre son procédé de fabrication :

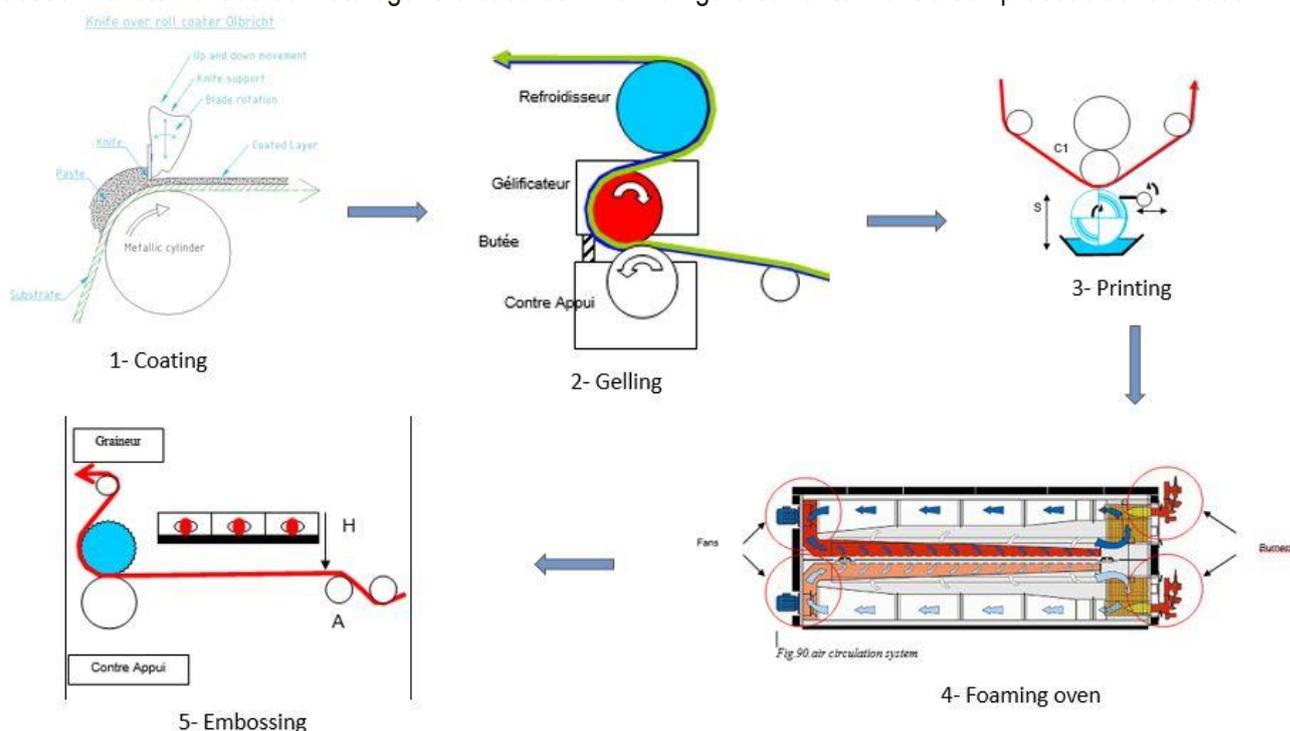


Figure 1 : Procédé de fabrication des produits Tapiflex et TX

13. Description de l'usage du produit (domaine d'application) :

Le produit répond aux exigences pratiques en fonction des zones d'utilisation et de l'intensité d'usage précisées dans les normes NF EN ISO 10874 et EN 685.

14. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Voir fiche technique

15. Description des principaux composants et/ou matériaux du produit :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	2,44E+00
Principaux composants	/	Le produit est présenté sous forme de rouleaux
PVC (Emulsion et suspension)	kg/m ²	1,07E+00

¹ NF EN ISO 10874:2009: Classification des revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés

Plastifiant DINCH	kg/m ²	2,87E-01
Dibutyl ester	kg/m ²	7,42E-02
Carbonate de calcium	kg/m ²	7,35E-01
Emballage de distribution	kg/m ²	L'emballage du produit est constitué d'un étui en carton avec des disques aux extrémités et des accroches en plastique, le tout est entouré d'un film papier.
PEHD	kg/m ²	1,17E-02
Carton	kg/m ²	5,89E-02
Papier	kg/m ²	1,56E-03
PELD	kg/m ²	4,84E-03
Polypropylène	kg/m ²	7,16E-04
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	10
Taux de chute lors de la maintenance	%	Non concerné
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par Tarkett.

16. Déclaration de contenu :

Le produit fait l'objet d'une déclaration (Material Health Statement, MHS n°39943.2) indiquant le statut REACH de sa composition matière et qualifiant également son impact sur la santé suivant un classement défini par l'EPEA.

Aucune des substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH n'est présente à plus de 0,1% en masse dans le produit déclaré.

Note : Les fiches techniques et les MHS des produits Tarkett peuvent être consultés sur le site : <https://www.tarkett.com/>

17. Description de la durée de vie de référence (si applicable et conformément aux §7.2.2 de la NF EN 15804+A1) :

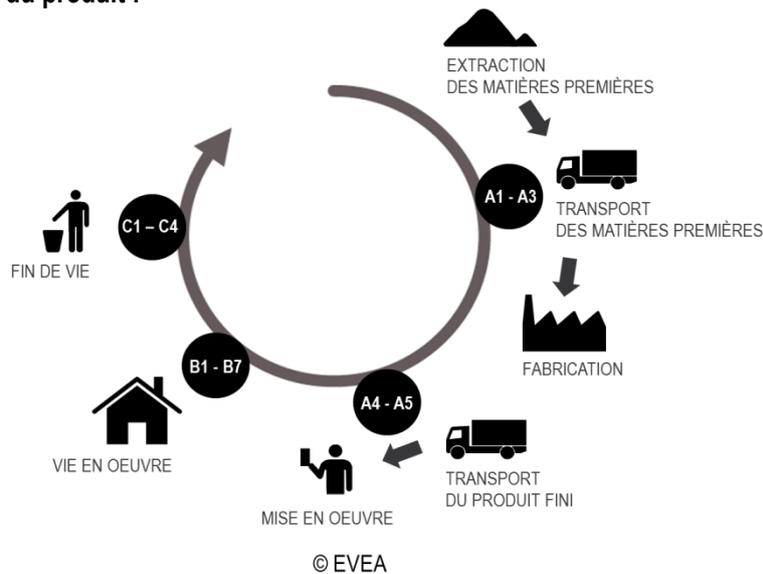
Le produit a subi le test de la « chaise à roulettes » (castor chair) selon la norme ISO 4918 et aucune dégradation n'a été observée après 62500 cycles. Le classement UPEC du CSTB considère de son côté qu'une batterie de 25000 cycles du même test atteste de la résistance du produit sur une durée de vie de 10 ans dans les conditions normales d'utilisation et d'entretien. Les résultats déclarés dans cette FDES sont donc calculés sur une durée de vie de référence de 25 ans.

Des tableaux additionnels à la fin du document présentent néanmoins les résultats sur une durée de vie de référence d'un an comme indiqué dans les règles de catégorie de produit (RCP) EN 16810.

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	25
Propriétés déclarées du produit à la sortie de l'usine	-	Les propriétés déclarées des produits sont conformes à la norme NF EN ISO 24011
Paramètres théoriques d'application	-	Produits conformes à la norme NF EN ISO 24011
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux est présumée conforme au DTU 53.2 relatif au revêtements de sol PVC collés
Environnement extérieur	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur
Environnement intérieur	-	Un détail des émissions de polluants volatils du produit couvert par la FDES est donné dans le paragraphe 7
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation du produit est supposée conforme aux préconisations de la fiche technique du produit
Maintenance	-	Un scénario de maintenance a été défini selon les recommandations des constructeurs

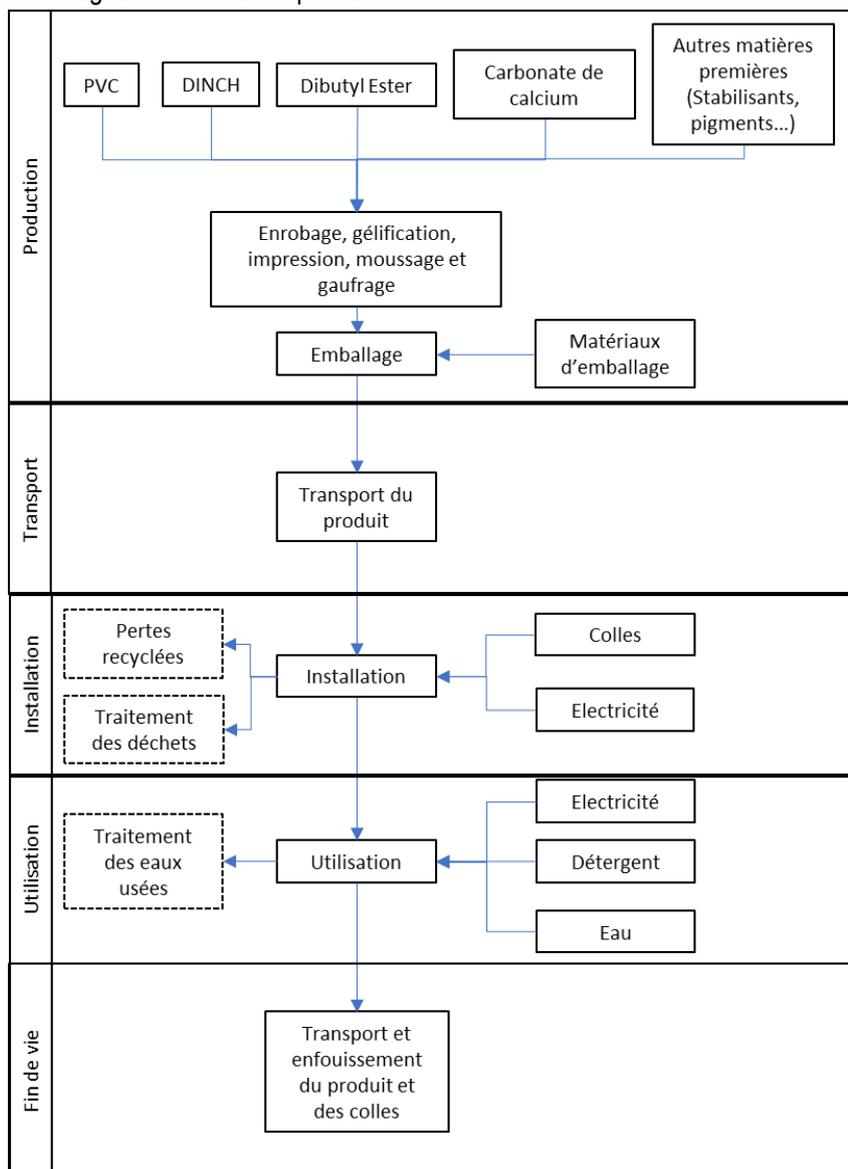
4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



4.1 Diagramme de flux

La figure suivante présente le diagramme de flux du produit :



4.2 Etape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine.

4.3 Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 5 et de charge utile 16-32 tonnes pour le trajet
Distance jusqu'au chantier	km	6,39E+02
Capacité d'utilisation	%	36,3
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	7,65E+02
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	-	-
Description du scénario		La distance de distribution moyenne entre l'usine et le site d'installation est de 639 km. Elle a été calculée en tenant compte de la distance entre le centre de la France et les usines de production (voir §2)

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Intrants auxiliaires pour l'installation	unités appropriées	L'usage de courant électrique est nécessaire pour l'installation du produit. L'installation ne nécessite pas de consommation d'eau.
Consommation électrique	kWh/m ²	3,35E-02
Consommation de colle	kg/m ²	2,70E-01
Utilisation d'autres ressources	kg	-
Perte de revêtement	%	10
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)		
Déchets carton	kg/m ²	5,89E-02
Déchets PEHD	kg/m ²	1,17E-02
Déchets Papier	kg/m ²	1,56E-03
Déchets PELD		4,84E-03
Déchets PP	kg/m ²	7,16E-04
Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/m ²	-
Scénario de traitement des déchets		Le scénario de traitement des déchets d'emballages est 50% en enfouissement et 50% en incinération. Les pertes de revêtement pendant l'installation sont envoyées en recyclage. La distance de transport des déchets jusqu'au centre de traitement est de 100 km pour le recyclage.
Description du scénario		Le produit est mis en œuvre à l'aide de colles et d'opérations de soudage à chaud et à froid.

4.4 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B1 n'est pas déclaré.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario		Le scénario de maintenance est le suivant : - Entretien courant: 2 lavages par semaine - Entretien périodique: 2 nettoyages par an
Fréquence de maintenance	année	-
Intrants auxiliaires pour la maintenance		
Consommation en eau	L/an/m ²	7,00E+00 sur le DVR de 1 an, soit 1,75E+02 L/m ² sur la durée de vie estimée de 25 ans
Consommation électrique	kWh/an/m ²	2,40E-01 sur le DVR de 1 an, soit 6,00E+00 kWh/m ² sur la durée de vie estimée de 25 ans
Consommation de détergent	L/an/m ²	9,20E-02 sur la DVR de 1 an, soit 2,30E+00 L/m ² sur la durée de vie estimée de 25 ans

B3 Réparation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B3 n'est pas déclaré.

B4 Remplacement :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B4 n'est pas déclaré.

B5 Réhabilitation :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, le module B5 n'est pas déclaré.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

La RCP NF EN 16810 indique que pour les revêtements de sol, les modules B6 et B7 ne sont pas déclarés.

4.5 Etape de fin de vie C1-C4 :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario		Le produit (mélangé à la colle) est enlevé à la main et envoyé en centre d'enfouissement en fin de vie. Le transport entre le site de construction et le centre d'enfouissement se fait en camion, avec une distance estimée à 30 km.
Quantité collectée séparément	kg/m ²	-
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	2,80E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	-
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	-
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	-
Quantité de produit éliminé	kg/m ²	2,80E+00

4.6 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module D n'est pas déclaré.

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	EN 15804+A1:2014, NF EN 15804/CN:2016 et EN 16810
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.
Allocations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par les normes NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none">- Affectation évitée tant que possible- Affectation fondée sur les propriétés physiques (par exemple masse, volume) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible <p>Dans tous les autres cas, affectation fondée sur des valeurs économiques.</p>
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires et secondaires	<p>Données génériques issues de la base de données ecoinvent 3.6</p> <p>Logiciels utilisés :</p> <p> - SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V9.1).</p> <p> - Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.</p>
Variabilité des résultats	Une étude de sensibilité a été réalisée dans le cadre de cette FDES et a montré que les impacts moyens des références de l'échantillon analysés ne dépassent pas 1,4 fois les impacts moyens déclarés dans cette FDES.

6 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE SUR 25 ANS

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	7,21E+00	1,73E-01	1,47E+00	2,64E-01	1,62E+00	0,00E+00	8,31E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-02	0,00E+00	1,73E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,55E-06	3,16E-08	2,07E-07	4,85E-08	2,53E-07	0,00E+00	6,93E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,46E-09	0,00E+00	7,01E-09
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	2,43E-02	5,57E-04	2,40E-03	8,40E-04	1,10E-02	0,00E+00	3,36E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,30E-05	0,00E+00	1,57E-04
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	1,16E-02	1,29E-04	2,07E-03	1,93E-04	2,92E-03	0,00E+00	3,08E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,91E-06	0,00E+00	7,99E-03
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	4,81E-03	9,01E-05	3,88E-04	1,37E-04	1,21E-03	0,00E+00	4,89E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,98E-06	0,00E+00	5,33E-05
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	1,59E-04	4,72E-06	5,92E-06	7,26E-06	3,33E-05	0,00E+00	1,75E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,67E-07	0,00E+00	2,08E-07
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	1,11E+02	2,58E+00	1,70E+01	3,95E+00	2,38E+01	0,00E+00	5,43E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,00E-01	0,00E+00	6,06E-01
Pollution de l'eau m ³ /UF	2,64E+01	1,85E-01	2,71E+00	2,81E-01	7,92E+00	0,00E+00	5,35E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,42E-02	0,00E+00	1,14E+01
Pollution de l'air m ³ /UF	6,75E+02	1,88E+01	7,47E+01	2,85E+01	2,09E+02	0,00E+00	8,37E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,46E+00	0,00E+00	1,27E+01

Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,30E+01	3,86E-02	1,29E+00	5,71E-02	2,47E+00	0,00E+00	1,99E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,88E-03	0,00E+00	2,44E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	6,87E-01	0,00E+00	8,78E-01	0,00E+00	1,56E-01	0,00E+00	3,60E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,36E+01	3,86E-02	2,17E+00	5,71E-02	2,62E+00	0,00E+00	5,59E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,88E-03	0,00E+00	2,44E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	8,29E+01	2,63E+00	2,78E+01	4,03E+00	1,52E+01	0,00E+00	8,57E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,04E-01	0,00E+00	6,35E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	4,18E+01	0,00E+00	7,41E-01	0,00E+00	1,28E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,25E+02	2,63E+00	2,86E+01	4,03E+00	2,80E+01	0,00E+00	8,57E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,04E-01	0,00E+00	6,35E-01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	1,38E-01	2,79E-04	1,07E-02	4,18E-04	3,29E-02	0,00E+00	3,59E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,11E-05	0,00E+00	7,82E-04

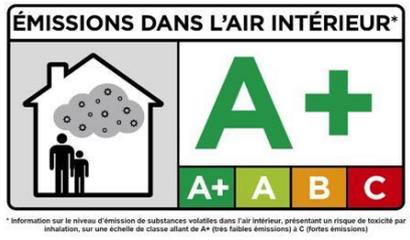
Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination
Déchets dangereux éliminés kg/UF	2,39E-01	1,72E-03	7,66E-02	2,60E-03	1,31E-01	0,00E+00	4,50E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-04	0,00E+00	6,30E-04
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,78E+00	1,38E-01	2,11E-01	2,13E-01	7,47E-01	0,00E+00	2,06E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,07E-02	0,00E+00	2,80E+00
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,49E-04	1,80E-05	1,80E-04	2,75E-05	8,87E-05	0,00E+00	4,74E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,39E-06	0,00E+00	4,14E-06

Flux sortants		Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démo lition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	4,29E-01	0,00E+00	2,87E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique)	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

MND : Module Non déterminé

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Production	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	8,85E+00	1,88E+00	8,31E+00	1,86E-01	1,92E+01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,79E-06	3,02E-07	6,93E-07	9,47E-09	2,79E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2,73E-02	1,19E-02	3,36E-02	2,00E-04	7,29E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	1,38E-02	3,12E-03	3,08E-02	8,00E-03	5,57E-02
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5,29E-03	1,35E-03	4,89E-03	6,03E-05	1,16E-02
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	1,70E-04	4,06E-05	1,75E-04	5,75E-07	3,87E-04
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1,30E+02	2,78E+01	5,43E+01	8,06E-01	2,13E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	2,93E+01	8,20E+00	5,35E+01	1,14E+01	1,02E+02
Pollution de l'air	m ³ /UF	7,68E+02	2,38E+02	8,37E+02	1,42E+01	1,86E+03
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	1,43E+01	2,52E+00	1,99E+01	2,72E-02	3,67E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	1,56E+00	1,56E-01	3,60E+01	0,00E+00	3,77E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,59E+01	2,68E+00	5,59E+01	2,72E-02	7,44E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	1,13E+02	1,92E+01	8,57E+01	8,39E-01	2,19E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	4,26E+01	1,28E+01	0,00E+00	0,00E+00	5,54E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,56E+02	3,20E+01	8,57E+01	8,39E-01	2,74E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,49E-01	3,33E-02	3,59E-01	8,03E-04	5,42E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	3,17E-01	1,33E-01	4,50E-01	7,61E-04	9,01E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,13E+00	9,60E-01	2,06E+00	2,81E+00	7,96E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	4,47E-04	1,16E-04	4,74E-04	5,54E-06	1,04E-03
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,29E-01	2,87E-01	0,00E+00	0,00E+00	7,16E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1 2}	Emissions de COV	<p>Classe d'émission COV : A+</p>  <p><small>* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions)</small></p>	Rapport n° 392-2014-00220801revA
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Au regard de sa composition, les produits ne sont pas des milieux propices à la croissance fongique et bactérienne. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	
	Emissions radioactives naturelles des produits de construction	Au regard de sa composition exempte de matières listées dans l'article R 1333-40 du décret N°2018-434, les produits ne sont pas concernés par l'obligation de caractérisation radiologique. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	
	Emissions de fibres et de particules	Les produits ne sont pas concernés par les émissions de fibres et de particules en conditions normales d'usage. Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	
Émission dans le sol et l'eau ^{1 2}	Emissions dans l'eau	Sans objet car les produits ne sont en contact ni avec l'eau destinée à la consommation humaine, ni avec les eaux de ruissellement, les eaux d'infiltration, la nappe phréatique ni encore avec les eaux de surface.	
	Emissions dans le sol	Aucun essai n'a donc été réalisé sur les produits.	

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (CTIB N94, 2009)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance au niveau du confort hygrothermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance acoustique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance visuelle.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produits ne revendiquent aucune performance olfactive. Aucun essai n'a été réalisé.

9 CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE

Tarkett développe en France son programme de récupération des chutes d'installation et des revêtements de sol en fin de vie « Tarkett ReStart ». L'objectif est de recycler à terme l'intégralité de la ressource dans ses usines dans une démarche « cradle to cradle ».

10 ANNEXE 1 : RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE SUR LA DVR DE 1 AN

Impacts environnementaux	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	7,21E+00	1,73E-01	1,47E+00	2,64E-01	1,62E+00	0,00E+00	3,32E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,34E-02	0,00E+00	1,73E-01
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	1,55E-06	3,16E-08	2,07E-07	4,85E-08	2,53E-07	0,00E+00	2,77E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,46E-09	0,00E+00	7,01E-09
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	2,43E-02	5,57E-04	2,40E-03	8,40E-04	1,10E-02	0,00E+00	1,34E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,30E-05	0,00E+00	1,57E-04
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	1,16E-02	1,29E-04	2,07E-03	1,93E-04	2,92E-03	0,00E+00	1,23E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,91E-06	0,00E+00	7,99E-03
Formation d'ozone photochimique Ethene eq/UF	4,81E-03	9,01E-05	3,88E-04	1,37E-04	1,21E-03	0,00E+00	1,96E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,98E-06	0,00E+00	5,33E-05
Epuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	1,59E-04	4,72E-06	5,92E-06	7,26E-06	3,33E-05	0,00E+00	7,01E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,67E-07	0,00E+00	2,08E-07
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	1,11E+02	2,58E+00	1,70E+01	3,95E+00	2,38E+01	0,00E+00	2,17E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,00E-01	0,00E+00	6,06E-01
Pollution de l'eau m ³ /UF	2,64E+01	1,85E-01	2,71E+00	2,81E-01	7,92E+00	0,00E+00	2,14E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,42E-02	0,00E+00	1,14E+01
Pollution de l'air m ³ /UF	6,75E+02	1,88E+01	7,47E+01	2,85E+01	2,09E+02	0,00E+00	3,35E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,46E+00	0,00E+00	1,27E+01

Utilisation des ressources	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,30E+01	3,86E-02	1,29E+00	5,71E-02	2,47E+00	0,00E+00	7,96E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,88E-03	0,00E+00	2,44E-02
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	6,87E-01	0,00E+00	8,78E-01	0,00E+00	1,56E-01	0,00E+00	1,44E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,36E+01	3,86E-02	2,17E+00	5,71E-02	2,62E+00	0,00E+00	2,23E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,88E-03	0,00E+00	2,44E-02
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	8,29E+01	2,63E+00	2,78E+01	4,03E+00	1,52E+01	0,00E+00	3,43E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,04E-01	0,00E+00	6,35E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	4,18E+01	0,00E+00	7,41E-01	0,00E+00	1,28E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,25E+02	2,63E+00	2,86E+01	4,03E+00	2,80E+01	0,00E+00	3,43E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,04E-01	0,00E+00	6,35E-01
Utilisation de matière secondaire kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	1,38E-01	2,79E-04	1,07E-02	4,18E-04	3,29E-02	0,00E+00	1,43E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,11E-05	0,00E+00	7,82E-04

Catégorie de déchets	Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Elimination
Déchets dangereux éliminés kg/UF	2,39E-01	1,72E-03	7,66E-02	2,60E-03	1,31E-01	0,00E+00	1,80E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-04	0,00E+00	6,30E-04
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,78E+00	1,38E-01	2,11E-01	2,13E-01	7,47E-01	0,00E+00	8,24E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,07E-02	0,00E+00	2,80E+00
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,49E-04	1,80E-05	1,80E-04	2,75E-05	8,87E-05	0,00E+00	1,89E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,39E-06	0,00E+00	4,14E-06

Flux sortants		Etape de production			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie			
		A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démo lition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Elimination
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	4,29E-01	0,00E+00	2,87E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique)	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

MDN : Module non déterminé

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Production	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	8,85E+00	1,88E+00	3,32E-01	1,86E-01	1,12E+01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	1,79E-06	3,02E-07	2,77E-08	9,47E-09	2,13E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	2,73E-02	1,19E-02	1,34E-03	2,00E-04	4,07E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	1,38E-02	3,12E-03	1,23E-03	8,00E-03	2,61E-02
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	5,29E-03	1,35E-03	1,96E-04	6,03E-05	6,89E-03
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	1,70E-04	4,06E-05	7,01E-06	5,75E-07	2,18E-04
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	1,30E+02	2,78E+01	2,17E+00	8,06E-01	1,61E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	2,93E+01	8,20E+00	2,14E+00	1,14E+01	5,11E+01
Pollution de l'air	m ³ /UF	7,68E+02	2,38E+02	3,35E+01	1,42E+01	1,05E+03
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	1,43E+01	2,52E+00	7,96E-01	2,72E-02	1,76E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	1,56E+00	1,56E-01	1,44E+00	0,00E+00	3,16E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,59E+01	2,68E+00	2,23E+00	2,72E-02	2,08E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	1,13E+02	1,92E+01	3,43E+00	8,39E-01	1,37E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	4,26E+01	1,28E+01	0,00E+00	0,00E+00	5,54E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	1,56E+02	3,20E+01	3,43E+00	8,39E-01	1,92E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	1,49E-01	3,33E-02	1,43E-02	8,03E-04	1,98E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	3,17E-01	1,33E-01	1,80E-02	7,61E-04	4,70E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	2,13E+00	9,60E-01	8,24E-02	2,81E+00	5,98E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	4,47E-04	1,16E-04	1,89E-05	5,54E-06	5,87E-04
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	4,29E-01	2,87E-01	0,00E+00	0,00E+00	7,16E-01
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00